



Le trafic des être humains (TEH)

Le trafic des êtres humains (TEH)* est une question relative aux droits de l'homme qui s'avère complexe. L'expression « trafic des être humains » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ;^{1.*}

Bien que les gouvernements et la communauté internationale aient réagi à la fréquence croissante du trafic, il reste beaucoup à faire pour combattre ce problème.

Les dimensions du problème

Pour un certain nombre de raisons, les statistiques relatives au trafic d'êtres humains ne sont pas fiables, notamment par le caractère clandestin de l'activité. Le trafic des êtres humains est devenu une activité d'ampleur mondiale, source d'énormes profits pour les trafiquants. De nouveaux itinéraires de trafic sont régulièrement créés et le marché des faux passeports, du transport clandestin et du passage des frontières est toujours mieux organisé au sein de l'Europe et au niveau planétaire. Les immigrants victimes du trafic sont vulnérables en raison de leur statut juridique irrégulier et peuvent se voir confrontés à la déportation. Ils ne peuvent souvent pas avoir accès à l'assistance juridique et aux soins médicaux et restent dépendants de leurs agents et employeurs.

Causes et solutions

La pauvreté et l'inégalité sont les causes profondes du trafic. La discrimination liée au sexe au sein de la famille et de la communauté ainsi que la tolérance vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes et des enfants y jouent un rôle réel. L'absence d'une législation appropriée et d'une volonté politique de traiter le problème, des politiques restrictives en matière d'immigration, la mondialisation de l'industrie du sexe et l'implication de réseaux criminels organisés au niveau transnational sont autant d'autres facteurs qui expliquent l'ampleur du fléau.

Les gouvernements et la communauté internationale ont identifié cinq domaines d'action en interrelation pour répondre à la fréquence croissante du trafic:

- ❖ La prévention et la lutte contre le TEH, avec une attention toute particulière accordée aux femmes et aux enfants

- ❖ La protection et l'assistance des victimes d'un tel trafic, tout particulièrement les femmes et les enfants, en matière de droits de l'homme
- ❖ La lutte contre la mondialisation du TEH par des politiques et des pratiques internationales qui encouragent la coopération et la participation civile avec les victimes de trafic en vue d'engager des poursuites contre les trafiquants
- ❖ La réhabilitation et la réintégration des victimes en tenant compte de considérations psychologiques et sociales
- ❖ La promotion et la facilitation d'une coopération entre les pays afin de répondre aux objectifs susmentionnés.

Dans le cadre de son engagement en matière de droits de l'homme et de droits relatifs à la reproduction, le Réseau européen **IPPF** estime que:

- 1) La question du TEH devrait être traitée dans le contexte socio-économique international. Les facteurs concernés à cet égard sont les suivants: l'ordre économique international inéquitable actuel, les conditions sociales et économiques subséquentes dans les pays d'origine, les politiques économiques et migratoires protectionnistes.
- 2) Des mesures devraient être prises au niveau national et international afin d'améliorer les conditions socio-économiques générales des femmes et l'élimination de la discrimination et de l'inégalité liée au genre dans les lois et les pratiques.
- 3) Des mesures devraient être prises afin de renforcer la coopération nationale et internationale entre les ministères et les ONG qui travaillent en contact direct avec les personnes concernées afin de combattre le trafic des êtres humains.
- 4) Les ONG présentes dans les pays d'origine et de destination devraient être encouragées à coopérer dans l'élaboration de stratégies visant à traiter le problème du TEH et de ses conséquences.

Le Réseau européen IPPF recommande à ses Associations membres d'entamer l'élaboration des stratégies et interventions suivantes en vue de traiter le trafic des êtres humains:

- Entreprendre des campagnes d'information, susciter une sensibilisation du public au trafic des êtres humains sous ses différentes formes, y compris les méthodes employées par les trafiquants et les risques encourus par les victimes et veiller à ce que les victimes ne soient pas criminalisées;
- Promouvoir la protection et l'assistance des victimes de trafic et galvaniser une réaction publique contre les trafiquants;
- Soulever la question du trafic au niveau politique afin de promouvoir une approche des droits de l'homme dans le traitement des victimes du trafic des êtres humains;
- Faire pression et soutenir les gouvernements nationaux dans l'établissement de cadres juridiques visant à promouvoir et protéger les droits des victimes;
- Offrir une assistance technique et une formation aux gouvernements et stimuler une coopération entre les pays de départ et de destination des personnes qui font l'objet du trafic des êtres humains;
- Contribuer à la réduction de la fréquence du trafic des femmes et des jeunes filles en abordant dans le cadre de la prévention du service de santé en matière de sexualité

et de reproduction les inégalités liées au sexe et les pratiques de discrimination qui vulnérabilisent les femmes et les jeunes personnes;

- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les conséquences du trafic en termes de santé dans la mesure où les femmes sont spécifiquement vulnérables aux problèmes de santé liés à la reproduction et d'autres problèmes qui leur sont spécifiques dans les situations de trafic des êtres humains et où elles n'ont que peu sinon pas accès aux soins de santé en matière de reproduction;
- Fournir des conseils et des services de santé en matière de sexualité et de reproduction aux victimes du trafic des êtres humains, y compris leur orientation vers des services spécialisés.

¹ La large définition du trafic des êtres humains qui a été adoptée dans le Protocole de l'ONU pour prévenir, supprimer et punir le trafic des personnes, tout particulièrement des femmes et des enfants, complétant la Convention des Nations Unies contre le crime organisé au niveau transnational.